

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt six, le dix huit mai, à dix neuf heures, les membres du conseil municipal , se sont réunis à la mairie, salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 11/05/2026, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents

	présent	excusé	pouvoir donné à
PAVARD Jérôme	x		
ALAMICHEL Francine	x		
RAMELLA Sébastien	x		
DESEEZ Huguette	x		
DUWALD Lionel		x	pouvoir donné à Francine Alamichel
BELNOUE Anne-Sophie	x		
BOUDAN Yohan	x		
GOUIN Séverine	x		
FAVRE Nicolas	x		
SILOUVAPPANE Myriam	x		
ROSARIO Luis	x		
MIGUEIS Vanessa	x		
MENARD Clovis	x		
NOIRT Lydie	x		
AUBERT Pascal	x		

Monsieur le Maire constate qu'il y a un pouvoir et que le quorum est atteint.

Madame Huguette Deseez a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (art L2121-15 du CGCT).

En l'absence d'observations concernant le compte rendu de la précédente séance, les membres du conseil émargent le registre (séance du 27/04/2026) et le bordereau d'émargement des délibérations.

1. Pré-désignation des représentants aux élections sénatoriales

Le 27/09/2026 auront lieu des élections sénatoriales. Pour cela il conviendra de désigner 3 titulaires et 3 suppléants. Cette désignation devra impérativement se dérouler le 05/06/2026. Les conseillers seront donc reconvoqués pour le 05/06/2026.

Jérôme Pavard demande s'il y aura des candidats.

Constitueront le bureau : Jérôme Pavard, Francine Alamichel, Pascal Aubert, (plus anciens conseillers) Clovis Ménard et Anne-Sophie Belnoue (plus jeunes conseillers)

Jérôme Pavard précise que les titulaires doivent se rendre disponibles et que seuls des motifs bien définis leur permettraient une fois nommés de se désister (santé, handicap, obligation professionnelle, obligation d'aidant, prison)

Se porteront candidats en tant que titulaires :

Lionel Duwald, Jérôme Pavard, Clovis Ménard

Se porteront candidats en tant que suppléants :

Francine Alamichel, Sébastien Ramella, Nicolas Favré

Les candidats listés ci-dessus seront élus le 05/06/2026

2. Acquisition d'un terrain

Dans le cadre du projet annoncé lors de la réunion budgétaire, de positionner des poches d'eau de défense incendie pour compenser le faible débit des bornes incendie, alimentées par Chartres Métropole, Jérôme Pavard fait part aux conseillers de l'opportunité d'acquérir un terrain rue des tilleuls. D'une surface d'environ 3700m², le terrain serait à acquérir pour la somme de 3000€ + frais de notaire.

Jérôme Pavard rappelle que le débit de nos bornes incendie est insuffisant : pour les pavillons individuels le requis est de 30m³/h pendant 2h et pour les pavillons mitoyens 60m³/h pendant 2h
Nicolas Favré demande si ce terrain est constructible ? non le terrain est classé non constructible au PLU

Pascal Aubert : sera-t-il clôturé : oui le terrain sera clôturé par sécurité, et après terrassement on posera la poche d'eau

Lydie Noirt : faudra-t-il plusieurs poches pour assurer la défense incendie ? oui car le problème de débit concerne plus ou moins toute la commune hameaux et bourg

Nicolas Favré : y a-t-il un bac de rétention ? non ce n'est pas nécessaire.

D2026-1805-001 : acquisition par la commune des parcelles ZK0048 et ZK0044

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2241-1 donnant compétence au conseil municipal pour la gestion des biens immobiliers de la commune,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1042 prévoyant que les acquisitions immobilières faites à l'amiable et à titre onéreux par les communes sont exonérées des droits d'enregistrement, de la taxe de publicité foncière ainsi que de la contribution prévue à l'article 879 du CGI et ne donnent lieu en conséquence à aucune perception au profit du Trésor,

Vu la proposition de la commune d'acquisition des parcelles ZK0044 et ZK0048 appartenant aux Consorts Poitevin sises à Ollé, lieu dit de la Cour Brulée pour un prix forfaitaire de 3000 €, cadastrées section ZK numéro 44 d'une contenance de 2083m² et numéro 48 d'une contenance de 1691m² auquel s'ajoutera la provision sur frais d'acte notarié,

Considérant que l'acquisition des dites parcelles cadastrées ZK0044 et ZK0048 constitue une opportunité foncière de par sa situation géographique dans la commune, notamment dans le cadre du projet de renforcement de la défense incendie de la commune en permettant l'installation d'une poche d'eau de défense incendie.

Considérant l'accord entre la commune de Ollé et Madame DAGONNEAU Simone épouse POITEVIN concernant l'acquisition des dites parcelles cadastrées section ZK numéro 44 et 48, sise lieu dit de la Cour Brulée, d'une contenance totale de 3774 m², pour un prix forfaitaire de 3000 €, auquel s'ajoutera la provision sur frais d'acte notarié,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle appartenant aux consorts POITEVIN sise lieu dit de la Cour Brulée, cadastrées :
- Section ZK numéro 44 et 48 d'une contenance totale de 3774 m² au prix de 3000 €,
- auquel s'ajoutera une provision sur frais d'acte notarié,
- CHARGE l'office notarial de Maître Emmanuel RONZIER, sis à Senonches, de mener à bien cette opération,
- AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes et documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition foncière par la commune,
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget au 2111 (terrains nus).

3. Demande d'un riverain du Chemin de la tranquillité

La commission « travaux voirie » s'est réunie le mardi 12/05 pour étudier la demande d'un riverain du Chemin de la Tranquillité dont les manœuvres pour rentrer son véhicule dans sa propriété sont rendues difficiles par le talus de terre situé en face.

La commission indique qu'il ne faut pas raboter beaucoup car cela pourrait fragiliser la clôture d'une part et créer de la boue et des ornières d'autre part.

Nicolas Favré s'étonne d'une telle demande et demande si le riverain n'a pas d'autre solution : le maire indique que la configuration de la propriété rend difficile d'agrandir le portail.

Sébastien Ramella précise que l'habitant a précisé prendre à sa charge les frais éventuels.

Lydie Noirt s'inquiète de créer un précédent qui va entraîner d'autres demandes.

Clovis Ménard insiste sur l'importance d'être à l'écoute des besoins des usagers.

Après discussion les conseillers acceptent d'accéder à la demande de cette habitante mais juste le nécessaire pour permettre un angle de braquage suffisant, sans nuire à la voirie.

Après discussion, il est décidé que c'est Jérôme Pavard qui procédera aux travaux afin de contrôler lui-même l'amplitude du rabotage réalisé.

4. Devis feu d'artifice

Jérôme Pavard présente un devis de feu d'artifice, prestation équivalente à l'an dernier pour un montant de 1371.52€. Dans l'hypothèse où Sylvain Vallet peut s'en charger comme chaque année, le devis sera approuvé par les conseillers à l'unanimité.

5. Questions diverses

- Jérôme Pavard indique qu'il a présenté à la commission travaux et voirie le projet de travaux de la rue du soleil levant. Il précise qu'un courrier de relance a été envoyé aux services de Chartres Métropole qui pour l'instant n'a pas eu de réponse.

- La commission travaux a aussi envisagé l'emplacement de l'implantation de la table de pique nique, à la Croix de pierre : la table serait positionnée à la place du banc , et le banc serait positionné au bout du terrain

- La commission a constaté à regret qu'un riverain n'entretenait pas son trottoir pourtant tout neuf, rue de la croix de pierre : les adjoints vont lui rendre visite afin de lui rappeler ses obligations.

- Enfin la commission s'est rendue à Flainville afin d'implanter une dalle de 9m2 sous le container à verres. Elle sera réalisée en interne. De plus Pascal Aubert s'est proposé pour aider Thierry à remettre en état le mur autour de la pompe à eau.

- Anne-Sophie Belnoue a remarqué que les trottoirs et stationnements au niveau de la mare d'Aigremont sont couverts de mousse et donc glissants. Pascal Aubert préconise de les vaporiser à la javel pure. Par ailleurs elle aimerait que le banc cassé soit réparé. Jérôme Pavard indique que c'est prévu. Il étudie actuellement les prix. Yohan Boudan précise qu'il dispose du matériel pour mettre les lattes à taille et qu'il peut donc s'en charger. Anne-Sophie Belnoue indique aussi que certaines bouches d'engouffrement auraient besoin d'être dégagées. Jérôme Pavard prend note et indiquera à Thierry d'y être vigilant. Enfin Anne-Sophie Belnoue interroge le maire sur les modalités de réunions des commissions. La secrétaire rappelle que les conseillers peuvent soumettre au maire ou aux adjoints leurs demandes de réunions de commissions lorsqu'ils ont des projets à soumettre, de même qu'ils peuvent solliciter l'ajout de points à l'ordre du jour des conseils.

- Pascal Aubert propose de couper les rosiers au pied des panneaux d'entrée de commune car ils masquent la visibilité.

- Vanessa Miguéis sollicite l'installation de bancs aux terrains de pétanque du terrain de foot. Jérôme Pavard approuve et propose d'acquérir bancs et poubelles sur un crédit de subvention restant. Les conseillers approuvent cette dépense.

L'ordre du jour étant épuisé et après un tour de table la séance est close à 20h30

Séance du 18/05/2026

Jérôme Pavard	Sébastien Ramella	Francine Alamichel	Huguette Deseez
Lionel Duwald <i>Pouvoir donné à Francine Alamichel</i>	Pascal Aubert	Séverine Gouin	Luis Rosario
Myriam Silouvappane	Lydie Noirt	Vanessa Miguéis	Nicolas Favré
Yohan Boudan	Anne-Sophie Belnoue	Clovis Ménard	